SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 SEPTEMBRE 2010 — 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption du procès-verbal des séances tenues en août 2010;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 août 2010;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Demande au Ministère des transports du Québec – Montée de l'Église – Secteur de l'école des Hautbois ;

2.6 Règlement 610 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue des Sarcelles et autorisant un emprunt de cent soixante-quinze mille (175 000$) dollars nécessaires à cette fin;

2.7 Acceptation des normes graphiques;

2.8 Adoption du règlement 615 décrétant un emprunt de trois cent quarante-deux mille dollars (342 000$) afin de procéder à la réfection des infrastructures routières de la rue Curé-Presseault;

2.9 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 08 septembre 2010 relativement au règlement d'emprunt numéro 613 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues Val-des-Bois, des Geais-Bleus, Phelan, des Hautbois, des Mésanges, Picard, Lalande, Boisé-Vermont, Ernest et une partie de la rue Bédard, autorisant un emprunt de deux millions cent soixante-quinze mille dollars (2 175 000$);

2.10 Adoption du règlement 579-2010-03 modifiant le règlement numéro 579 concernant la qualité de vie, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à la chasse;

2.11 Avis de motion – Règlement 539-2010-06 modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux, tel qu'amendé;

2.12 Autorisation de signature de l'entente de gestion relative à l'entretien de la côte Saint-Nicholas avec la ville de Saint-Jérôme;

2.13 Autorisation de signature de l'entente spécifique relativement aux travaux de réfection et de réhabilitation d'une partie de la côte Saint-Nicholas avec la ville de Saint-Jérôme;

2.14 Dépôt et approbation du rapport des prévisions budgétaires 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Colomban;

2.15 Autorisation de procéder à la vente de terrains acquis en vente pour taxes.

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis – août 2010;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'août 2010;

3.3 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable;

3.4 Engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux dans le cadre de la réfection d'une partie de la côte Saint-Nicholas ;

3.5 Dérogation mineure – côte Saint-Paul ;

3.6 Plan de projet de lotissement – lot 2 078 605 – montée de l'Église ;

3.7 Offre d'achat Monsieur Steve St-Onge – partie du lot 1 990 634 ;

3.8 Autorisation au directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme afin de procéder à la signature d'une entente de bassin versant dans le cadre du projet marais filtrant ;

3.9 Autorisation à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires relativement au bâtiment situé sur les lots 2 338 954 et 2 338 952, matricule 5764-21-1906 adresse : 461 rue Potier ;

3.10 Autorisation à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires relativement au bâtiment situé sur le lot 2 020 556 matricule 6068-53-4997, adresse : 211 rue Labelle ;

3.11 Exécution de la garantie fournie au soutien du protocole d'entente PE-2009-BER-01 ;

3.12 Autorisation de signature – protocole d'entente abrégé PE-2010-GER-01 – rond-point de la rue Gérald ;

3.13 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie financière et municipalisation des rues du projet domiciliaire, protocole d'entente PE-2008-DAL-02 – phase 2 ;

3.14 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie financière et municipalisation des rues du projet domiciliaire Larochelle, protocole d'entente PE-2007-LAR-08 – phase 8;

3.15 Acceptation finale des travaux du projet domiciliaire du prolongement de la rue Carroll, protocole d'entente PE-2008-CAR-01 ;

3.16 Acceptation finale des travaux du projet domiciliaire du prolongement de la rue Jacques, protocole d'entente PE-2008-MDU-01 ;

3.17 Adoption du règlement numéro 601-2010-11 modifiant le règlement numéro 601 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de permettre des terrains de 1 860 mètres carrés dans les zones H1-085, H1-143 et H1-144 ;

3.18 Adoption du règlement numéro 601-2010-12 modifiant le règlement numéro 601 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions ;

3.19 Autorisation à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires relativement au bâtiment situé sur les lots 2 078 297 et 2 078 298, matricule 5365-14-3603, adresse : 647, côte Saint-Paul.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration de la côte Saint-Nicholas, des rues de la Cime, des Abeilles, des Bourdons, des Cigales, des Lucioles, des Monarques, des Nymphes, des Papillons, des Quenouilles, des Roseaux, du Cerf, du Sommet, Jacques et Kedro ;

4.2 Autorisation à entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation afin de procéder à la location d'un tracteur chargeur pour la période hivernale ;

4.3 Autorisation de faire l'acquisition des équipements requis pour visionner le positionnement GPS des véhicules de déneigement ;

4.4 Autorisation à entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation afin de procéder à des travaux de reconstruction des services municipaux et de voirie sur la côte Saint-Paul ;

4.5 Octroi du contrat – travaux de connexion de la rue des Abeilles.

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Embauche d'un capitaine à la division de la prévention pour le Service de sécurité incendie.

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Aucun.

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Octroi de prix dans le cadre des journées de la culture 2010 et acquisition d'une œuvre;

7.2 Avis de motion - Règlement bibliothèque;

7.3 Autorisation de procéder à une recherche de candidature à titre de commis à la bibliothèque à temps partiel.

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE